



**ESQUIEZE –SERE**

## Compte rendu du Conseil Municipal Du 17 Mars 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E Coulom-Toye, JM Dellac O Memain, Th Lassalle-Carrere S Ducos, Y Lafon.

Absents excusés : J.Places, E Coulom-Toye.

Secrétaire de séance : P Nadau

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Février 2015**

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Délibérations SDE Poste Lacaret et extension réseau éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « Eclairage public », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense a été évalué à : 10 000.00€

•	Récupération TVA	1 666.67 €
•	Fonds libres	4 166.66 €
•	Participation SDE	4 166.67€

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2013 sur le programme « Electrification rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense a été évalué à : 321 600.00€

•	Récupération TVA	52 703.68 €
•	Fonds libres	26 889.63 €
•	Subvention FACE	215 117.06 €
•	Participation SDE	26 889.63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE des Hautes-Pyrénées,
- S'engage à garantir la somme de 26 889.63 € et de 4 166.66 € au SDE des Hautes-Pyrénées qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

### **3. Effacement réseaux aériens télécommunications route de Vizos**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de renforcement électriques « Route de Vizos » programmés par le SDE, il serait judicieux de

prévoir l'enfouissement des réseaux de communications électroniques. Il présente le devis établi par Orange pour ces travaux qui s'élève à 13 246.67 €, ainsi qu'une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté,
- S'engage à inscrire la somme de 13 246.67 € sur le Budget Primitif 2015,
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention établie avec Orange.

#### **4. Règlement pour l'occupation du domaine public**

Plusieurs commerces touristiques sédentaires et ambulants, souhaitent utiliser une partie du domaine public comme surface de vente. Afin d'en règlementer l'utilisation, Monsieur le Maire propose d'adopter 2 arrêtés (cf. pièces jointes), l'un fixant les règles d'occupation du domaine public, l'autre identifiant le demandeur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les textes de ces 2 arrêtés et fixe le montant de la redevance à 1€/m<sup>2</sup>/an.

#### **5. Information par SIVOM du Pays Toy (B. Jacquart) sur les modes de financements des travaux post crues.**

Monsieur Jacquart, chargé de mission au Sivom du Pays Toy, est venu présenter aux élus le mode de financement des travaux post-crués qui seront réalisés dans le cadre des fonds "calamités" et du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) pour lequel le Sivom a été mandaté par les communes pour en assurer la réalisation.

Ce mode de financement est basé sur une approche par commune, une répartition entre toutes les communes concernées et la nature des ouvrages réalisés. Pour financer ces travaux, le Sivom devrait contracter un prêt sur 40 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Principes de répartition des couts des travaux:

##### Travaux "calamités"

Pour ces dépenses, il est proposé de conserver la clé de répartition au prorata des moyennes : 50% potentiel fiscal + 50% population DGF.

##### Travaux PAPI

- Nature des travaux (protection ou amélioration écoulement) ;
- Localisation des travaux
- Potentiel fiscal des communes

## **6. Divers**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter des crédits au compte 2183-224 en attente du vote du Budget Principal, afin de pouvoir honorer la facture le plus rapidement possible concernant l'organisme suivant :

. AZERTY MICROSYSTEM (PC Portable)          605 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote l'ouverture de ces crédits
- S'engage à inscrire la somme ci-dessus sur le budget principal 2015.